



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité du Personnel
Comité Local du Personnel

Bruxelles, le 6 mars 2007
MDM/gbo D(2007) 016

AVIS DU CLP SUR L'UTILISATION DES 2,5 M € (EX-ECONOMAT)

La méthodologie utilisée a consisté à prendre du recul par rapport à la liste des projets reçus par le CLP en repartant des axes prioritaires dégagés lors des débats des plénières CLP des 23/01/07 et 06/02/07. Afin de revenir vers les projets pertinents, le CLP a conservé en permanence à l'esprit l'idée que ceux-ci, bien que ponctuels, devaient pouvoir servir de germe, de noyau pour que, dans un second temps, l'Administration puisse y rester impliquée et développer autour une politique sociale cohérente. A cette fin, certains projets initiaux retenus ont été amendés et élargis.

Le CLP indique aussi que, pour que ces projets prennent vie, ils doivent rester sous la responsabilité de l'Administration et sous le contrôle paritaire de la représentation du personnel, et non pas d'un groupe particulier d'intérêt.

Par ailleurs, le CLP réaffirme son soutien à la demande légitime du groupement des cercles pour l'aménagement de 2 salles polyvalentes nécessaires à l'accueil de cercles tels ceux de danse, yoga, ... qui n'ont actuellement pas de lieu raisonnable pour y tenir leurs activités.

Le CLP indique que le projet de salle de fitness, politiquement souhaité, peut être développé comme voté au COPAS en 2005, mais, comme indiqué en 2005, pas sur les crédits ex-économat. Le CLP rappelle également l'accord d'accès pour les fonctionnaires de la Commission à la salle de fitness et aux salles de sport (qui sont actuellement sous-exploitées, voire à certains moments désertes) du Conseil et du Parlement. D'autre part, il invite, avant toute autre action allant dans le sens d'une salle de fitness à la Commission, à fournir une meilleure information sur cet accord aux personnes intéressées. Le CLP rappelle également qu'il a déjà été mentionné à l'administration que plusieurs salles de fitness (privées) et de sport (communales) étaient aussi disponibles dans les environs, et qu'une extension de la ligne de bus 21 vers le carrefour dit « La Chasse » à Etterbeek rendrait accessibles, pour ceux qui le souhaitent, les 2 salles omnisport (volley, basket, mini-foot), la piscine communale, les 2 salles de fitness et le centre de wellness qui s'y trouvent.

Enfin, le CLP tient à attirer l'attention sur certaines rumeurs de réinsertion de l'argent dans les lignes budgétaires sociales, ce qui pourrait amener les autres instances budgétaires à diminuer d'autant leur contribution pour l'année budgétaire concernée.

Sur base de la méthodologie décrite ci-avant, le CLP a donc identifié de manière consensuelle les projets suivants :

Concernant l'axe prioritaire pour les handicapés

Le second projet proposé par l'Administration dans sa note a finalement été retenu pour le développement de cet axe. Toutefois, contrairement à ce qui est indiqué dans ce document, le CLP demande à ce qu'il y soit explicitement mentionné qu'il s'agit de subsidier, au bénéfice de nos handicapés, dans l'un des trois centres de Belgique agréés pour l'accueil des handicapés, la construction d'une annexe.

La gestion quotidienne serait laissée aux gestionnaires du centre avec un contrôle de la Commission et de la représentation du personnel.

Concernant l'axe prioritaire pour les pensionnés

Deux projets ont été retenus :

1. la création d'un lieu de rencontre pour les pensionnés, connecté à la Rotonde et contenant quelques PC reliés à Internet. Ce lieu de rencontre permettrait aussi à des groupes d'aide reconnus par la Commission, tel que le "Cancer Support Group", d'y être actifs.

L'idée est de créer un lieu qui permette aux pensionnés de rester en contact avec les fonctionnaires actifs; de rencontrer tous les groupes pouvant leur venir en aide ou y effectuer certaines de leurs démarches – par exemple, l'encodage de leurs demandes de remboursements caisse maladie, etc....

2. subsidier la construction d'une annexe à un home existant (home encore à identifier) par analogie et dans les mêmes conditions que le projet de l'axe prioritaire pour les handicapés.

Concernant l'axe prioritaire enfants

Trois projets ont été retenus :

1. le premier projet de l'Administration, pour la fourniture de matériel adéquat et la formation des puéricultrices pour l'accueil des enfants handicapés dans les crèches de la Commission, a été retenu tel quel.
2. l'achat et l'installation d'un ensemble de cinq chalets préfabriqués (dont 1 à fonction sanitaire) à Overijse afin d'y développer un certain nombre d'activités pour les enfants et notamment y réinstaurer la fête annuelle des enfants.
3. l'aménagement – dans le même esprit que l'agence de voyage et les press-shops – dans les bâtiments principaux de la Commission (ou à défaut à proximité de ceux-ci), de « guichets ALE/Chèques services ». Cet aménagement consisterait, nous l'imaginons, en un desk et une salle à casiers à consigne.

L'idée de ces guichets est de permettre à tous, et en particulier aux familles avec enfants, monoparentales ou non, de pouvoir faire appel en un lieu centralisé sur le lieu de travail, aux services ALE/Chèques services (aide familiale) disponibles sur le territoire Bruxellois. De la même façon que cela se fait depuis quelques années dans certains zonings d'entreprises en Belgique, et sous un autre nom en France. Les services seraient proposés par une personne des ALE/Chèques services sur place, et, dans le cas de repassage ou blanchisserie, permettre la récupération du linge le soir venu ou le lendemain dans un casier dans la salle à consigne. Le coût des prestations resterait bien entendu à charge de ceux qui y font appel.

La budgétisation de tous ces projets doit encore être finalisée en collaboration avec l'Administration.

Le CLP a identifié un projet qui serait une alternative à ces projets et réunirait en son sein des actions pour tous les axes prioritaires. Il consisterait à obtenir l'Hôpital d'Etterbeek afin d'y aménager : home pour handicapés et pour pensionnés, lieu d'accueil, certains cercles, crèches et garderies et permettre ainsi la mixité intergénérationnelle et solidaire et le développement des activités à caractère social. Ce projet serait sous la responsabilité de la Commission et en collaboration avec la représentation du personnel.